

ADAPEI 53

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

24, Rue Albert Einstein
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**DU 21 JUIN 2019****Laval**92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@crowe-cifralex.fr**Le Mans**28, place de l'Éperon
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 01 77
lemans@crowe-cifralex.fr**Nantes**10, rue Jack London
BP 36
44400 Rezé
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@crowe-cifralex.fr**Paris**178, rue de Courcelles
75017 Paris
Tél : 01 84 79 45 79
paris@crowe-cifralex.fr

ADAPEI 53

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

24, Rue Albert Einstein
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI 53 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « les règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'élaboration des comptes annuels :

- obtenus par le regroupement des comptes de l'association et de ceux de chaque établissement ou service qu'elle gère sous contrôle financier ou non de l'Etat ou du Département,
- établis selon les principes et les méthodes comptables définis au code de commerce, sous réserve des adaptations que rendent nécessaires la forme juridique et la nature de l'activité.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application concernant l'élaboration des comptes arrêtés au 31 Décembre 2018 de l'association et de chaque établissement ou service qu'elle gère.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation à la clôture de l'exercice des éléments d'estimation significatifs se rapportant à l'évaluation et à la dépréciation des créances, aux charges à payer dans le cadre des engagements à l'égard du personnel et des organismes sociaux et nous nous sommes assurés de leur correcte traduction dans les états financiers.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 07 Juin 2019

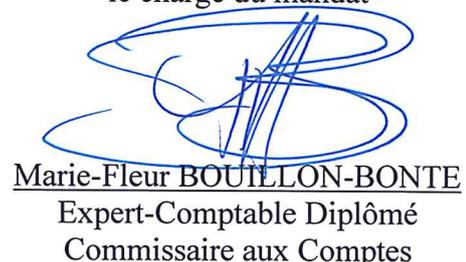
Le Commissaire aux Comptes,
pour CIFRALEX

le mandataire social



Antoine BUTROT
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

le chargé du mandat



Marie-Fleur BOUILLON-BONTE
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

ADAPEI 53

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

24, Rue Albert Einstein
53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ADAPEI 53

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

24, Rue Albert Einstein
53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ADAPEI 53

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

24, Rue Albert Einstein
53000 LAVAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2018 (toutes écritures)

Libellé	Brut	Amortist	Net	Net A-1
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	126 623,00	126 623,00		13 538,67
Autres immobilisations incorporelles	465 821,61	259 204,12	206 617,49	93 892,14
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	516 927,88	86 234,34	430 693,54	438 565,24
Constructions	17 811 353,68	7 311 179,61	10 500 174,07	11 000 083,70
Installations techniques, matériel et outilla	2 413 262,88	2 012 621,82	400 641,06	354 347,05
Autres immobilisations corporelles	6 099 211,12	4 817 527,20	1 281 683,92	1 344 721,38
Immobilisations corporelles en cours	104 270,07		104 270,07	498 253,52
Immobilisations Financières				
Créances rattachées à des participations	385 676,17		385 676,17	385 676,17
Autres titres immobilisés	182 506,58		182 506,58	184 349,61
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 721,93		75 721,93	75 856,33
Total (I)	28 181 374,92	14 613 390,09	13 567 984,83	14 389 283,81
Comptes Liaisons (1)				
Comptes Liaisons (1)				
Total (II)				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements	27 542,45		27 542,45	29 944,54
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens et servic	6 394,00		6 394,00	5 006,60
Produits intermédiaires et finis	28 346,86		28 346,86	25 674,66
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm	43 497,30		43 497,30	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattaché	3 812 348,36	910 388,85	2 901 959,51	3 002 318,65
Autres créances	792 132,63	7 896,19	784 236,44	465 406,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 297 198,98		20 297 198,98	14 284 079,06
Charges constatées d'avance	180 729,71		180 729,71	203 142,59
Total (III)	25 188 190,29	918 285,04	24 269 905,25	18 015 572,10
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Total (IV)				
Primes de remboursement des obligati				
Total (V)				
Ecart de conversion (actif)				
Total (VI)				
Total Actif	53 369 565,21	15 531 675,13	37 837 890,08	32 404 855,91

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2018 (toutes écritures)			
	<i>Libellé</i>	<i>Net</i>	<i>Net A-1</i>
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 662 699,80	1 662 699,80
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Dons et legs		
	Subventions d'investissement		
	Réserves		
	Excédents affectés à l'investissement	7 409 898,04	6 584 969,28
	Réserve de compensation	955 486,32	790 882,92
	Réserve de couverture du BFR	479 769,80	479 769,80
	Autres réserves	1 331 476,27	1 331 476,27
	Report à nouveau		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-1 111 685,63	-1 288 006,37
	Dép. refusées par l'aut de tarif. ou innop. aux ti	-1 185 524,65	-1 185 524,65
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 003 996,34	1 272 583,03
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-602 134,82	-608 769,54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	688 209,78	903 900,93
	Subventions d'investissement (non renouvelables)	417 193,55	454 593,86
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement	40 901,43	40 901,43
	Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt de	1 556 183,10	1 591 659,43
	Réserves des plus-values nettes d'actif	548 188,68	548 188,68
	Immobilisations grevées de droit		
	Total (I)	13 194 658,01	12 579 324,87
	Comptes de liaison		
	Total (II)		
	Provisions pour risques	546 121,06	551 897,02
	Provisions pour charges	49 835,75	49 835,75
	Fonds dédiés	1 107 725,81	1 050 737,99
	Total (III)	1 703 682,62	1 652 470,76
	Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit (2)	18 346 135,63	13 649 679,60
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 378,03	2 752,61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 184,44	3 936,33
	Redevables créditeurs	3 463,18	3 018,45
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 473 063,54	1 352 301,64
	Dettes fiscales et sociales	2 551 623,66	2 656 130,87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 589,16	24 687,25
	Autres dettes (5)	420 488,61	325 696,23
	Produits constatés d'avance	104 623,20	154 858,00
	Total (IV)	22 939 549,453	18 173 060,28
	Ecart de conversion (passif)		
	Total (V)		
	Total Passif	37 837 890,08	32 404 855,91

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2018 (toutes écritures)

	Libellé	Net	Net A-1
EXPLOITATION			
	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens et services	1 254 101,08	920 299,62
	Production vendue divers	2 712 539,49	2 941 514,46
	Production stockée ou déstockage production	4 059,60	1 899,26
	Dotations et produits de la tarification	19 162 731,70	19 406 696,17
	Subventions d'exploitation et participations	8 264,18	7 219,23
	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	5 775,96	16 030,56
	Tranferts de charges	126 569,01	89 899,94
	Autres produits	460 693,56	706 138
	Total Produits d'exploitation (1)	23 734 734,58	24 089 696,97
	Achats de marchandises		
	Variation de stock achats de marchandise		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stocks matières premières et fournit.	2 402,09	7 005,10
	Achats autres approvisionnements	792 765,52	720 324,33
	Variation de stock achats autres appro.		
	Achats non stockés de matières et fournitures	1 007 110,58	922 104,69
	Services extérieurs et autres	5 193 004,63	5 150 224,96
	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérat	741 437,97	653 717,83
	Impôts, taxes et versements assimilés autres	72 416,13	83 114,70
	Salaires et traitements	9 842 840,97	9 754 982,56
	Charges sociales	4 067 519,18	4 005 895,73
	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 281 741,01	1 181 602,17
	Dotations aux amort charges exploit réparties		
	Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant		
	Dot aux dépréciations et prov risques et charges		
	Autres charges	68 848,48	94 457
	Total Charges d'exploitation (2)	23 070 086,56	22 573 429,07
	RESULTAT D'EXPLOITATION	664 648,02	1 516 267,03
QUOTE PART			
	Excédent ou déficit transféré		
	Déficit ou excédent transféré		
	QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN		
FINANCIER			
	Produits des particip et immobilisations financier	293 623,70	333 233,62
	Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	6 269,95	16 623,51
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cession valeur mobil.placement		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Total Produits financiers	299 893,65	349 857,13
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	194 945,84	203 675,31
	Différences négatives de change		
	Charges nettes s/cession valeurs mobil.de placemen		
	Total Charges financières	194 945,84	203 675,31
	RESULTAT FINANCIER	104 947,81	146 181,82
	RESULTAT COURANT	769 595,83	1 662 448,85

EXCEPTIONNEL				
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 909,51	38 155,92
	Produits exceptionnel sur opérations en capital		405 726,69	400 184,58
	Reprise de provisions règlem renouv immos		73 776,33	67 218,88
	Reprise de provisions règlem plus values net actif			325,76
	Reprise sur autres provisions règlementées			10 000,00
	Report ress non utilisées des exercices antérieurs		377 438,78	104 899,68
	Transferts de charges			
	Total Produits exceptionnels		864 851,31	620 784,82
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran		28 113,04	39 478,49
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		442 747,72	318 386,25
	Dotations aux amort et prov couverture BFR			
	Dotations aux amort et prov renouv immos		38 300,0	15 200,01
	Dotations aux amort plus values nettes d'actif			107 299,60
	Dotations aux autres prov règlementées			886 665,39
	Engagements à réaliser / ress. affectées		434 426,60	
	Total Charges exceptionnelles		943 587,36	1 367 029,74
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		-78 736,05	-746 244,92
	Impots sur les sociétés		2 650,00	12 303,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		-2 650,00	-12 303,00
	TOTAL DES PRODUITS		24 899 479,54	25 060 339,92
	TOTAL DES CHARGES		24 211 269,76	24 156 437,99
	EXCEDENT		688 209,78	903 900,93

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat